



Dossier déposé chez huissier - forclusion

Par **nina**, le **14/10/2009** à **15:48**

Bonjour,

Cela va faire plus de 2 ans que je n'ai pas pu régler les mensualités à une société de crédits, j'ai contacter un juriste qui m'a dit que comme il n'y avait rien eu de déposer au tribunal, il y avait forclusion (par sure de l'orthographe) , là je viens de recevoir une notification d'huissier pour un règlement amiable, dois je faire un courrier immédiatement à celui ci ou j'attends le dépôt devant le tribunal pour adresser mon dossier au juge merci de votre aide